



INDEX

- 2 : Mot du maire
- 3 : Faits saillants du rapport financier 2019
- 4 : Le mot d'Urbain
- 5 : Bibliothèque – Livre « Curiosité en Lotbinière »
- 6 : Herbicycler – Composteur – Baril récupérateur d'eau de pluie
- 7 : Marché public Goûtez Lotbinière
- 8 : Lingettes désinfectantes – Dérogations mineures et modifications réglementaires
- 9 : Gazon et feuilles mortes – Gros rebuts – Transports Québec – Express vers Sainte-Foy
- 10 : Bacs bleus – Nouveaux arrivants – Voilà – Célébrons les naissances.
- 11 : Aide-conseil maisons anciennes – Filles d'Isabelle – Locaux à louer
- 12 : Maison de la Famille – Regroupement des jeunes – Économiser l'eau
- 13 : Scouts Agapogil – L'Entraide – Carrefour Emploi-Lotbinière
- 14 : Permis de brûlage – carte touristique de la MRC
- 15-17 : Procès-verbaux de juin
- 18 : Berce du Caucase
- 19 : Coordonnées



- L'horaire d'été des bureaux de la Municipalité et de la SAAQ est commencé :
Les bureaux ferment à 15 h le vendredi, jusqu'au 28 août.
 - Les bureaux de la Municipalité et de la SAAQ seront **fermés** le mercredi **24 juin** (Saint-Jean-Baptiste) et le vendredi **3 juillet** (fête du Canada)

Mot du maire



Comme vous l'avez sûrement constaté, depuis le début de la crise de la COVID-19, votre Municipalité a diffusé plusieurs communiqués pour vous informer le plus rapidement possible des impacts de cette crise sur nos méthodes de fonctionnement. Ces communiqués s'avéraient nécessaires puisque les consignes changeaient très rapidement. Naturellement, la meilleure méthode pour obtenir les nouvelles à jour est de consulter notre site Web. La page Facebook et nos panneaux lumineux sont d'autres moyens de se tenir informé en temps réel. Enfin, nous avons aussi la solution SOMUM qui consiste à rejoindre un maximum de personnes en un minimum de temps en cas d'urgence. Il serait très important que tous les foyers s'inscrivent à ce service, vous pouvez le faire à partir de notre site Web. Je tiens à remercier notre conseiller municipal, M. Jonathan Moreau, qui s'occupe de la préparation de nos communiqués.

Concernant les séances du conseil, nous n'avons pas encore l'autorisation de les tenir devant le public. Pour le moment, elles se déroulent donc à huis clos, elles sont enregistrées et disponibles sur notre site Web dès le lendemain. Aussitôt que les séances devant public seront à nouveau permises, nous publierons un communiqué pour vous aviser.

J'aimerais aussi revenir sur l'incident survenu le 28 mai dernier sur la route 273, impliquant une fillette à vélo, qui a heureusement causé plus de peur que de mal. À la suite de cet événement et après avoir entendu les commentaires de plusieurs citoyens, nous avons décidé d'ajouter un brigadier scolaire à l'intersection de la rue Moreau et de la route 273 pour faire traverser les enfants sur la rue Moreau afin qu'ils rejoignent la piste multifonctionnelle. Pour tenter d'améliorer les mesures de sécurité, le conseil municipal a aussi tenu une séance extraordinaire le 10 juin dernier par visioconférence afin de demander au MTQ d'augmenter la sécurité sur la route 273, plus précisément entre la rue Moreau et la rue des Vignes. Les demandes consistent entre autres à :

- Ajouter une limite de vitesse de 70 km/h en direction nord;
- Déplacer la limite de vitesse de 50 km/h vers le sud, en direction nord;
- Ajouter une zone de 30 km/h près de l'école;
- Installer une balise de traverse piétonnière au centre de la route 273, sur le passage pour piétons.

De notre côté, nous essayons de trouver d'autres solutions pour amener les enfants du secteur sud-ouest à se rendre aux feux de circulation de la rue des Vignes de façon plus sécuritaire. Le lendemain de l'incident, nous avons demandé à la SQ d'intensifier leur présence dans ce secteur, ce qu'ils ont fait et je tiens à les remercier. L'autre constat que nous avons fait à la suite de cet incident est le manque de prudence des enfants lors de leurs déplacements à pied ou à vélo. Des agents de la SQ sont allés à l'école rencontrer les enfants pour les sensibiliser à la prudence. Les intervenants de l'école ont aussi réalisé des activités de sensibilisation. Nous incitons aussi les parents à poursuivre cette sensibilisation, en demandant notamment de porter le casque à vélo et à respecter les corridors de circulation sur les pistes multifonctionnelles. La sécurité routière nous concerne toutes et tous. La Municipalité est soucieuse de la sécurité de ses citoyens et continuera de poser des actions pour sécuriser les routes sous sa juridiction.

Pour ce qui est de la consommation d'eau, nous vous rappelons qu'il est interdit d'arroser votre pelouse si celle-ci est déjà bien enracinée. Pour les nouvelles pelouses, un arrosage de 20 à 30 minutes après 20 heures suffit. L'interdiction vaut aussi pour le lavage des voitures et l'arrosage de l'asphalte dans votre cour.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, nous investirons plus de 650 000 \$ pour la réfection de nos rues et rangs. Voici les principaux projets d'asphaltage qui auront lieu durant l'été 2020 : une partie de la rue Terry-Fox, de la rue du Muguet, de la rue des Tilleuls, de la rue du Parc, du rang Bois de l'Ail, du chemin Bourret, du rang Saint-Lazare, du rang Pierriche, de la rue Laurier, du rang Marigot et de la rue Principale. Ces travaux ont déjà débuté et devraient se terminer bientôt.

Enfin, je vous souhaite un bon été à toutes et à tous, soyez prudent et demeurez positif malgré la crise que nous vivons présentement. Continuons à respecter les consignes de la santé publique. Merci de votre attention!

Votre maire,
Bernard Ouellet

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

Chers contribuables et citoyens,

Fidèle à mon engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux nouvelles dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2019, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Bernard Ouellet, maire

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2019 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 10 062 128 \$ et que les revenus d'investissement ont culminé à 2 181 352 \$ (subventions et investissements), ce qui a généré des revenus totaux de 12 243 480 \$ pour cet exercice financier. Les différentes dépenses ont totalisé 10 878 634 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2019 un surplus de fonctionnement à des fins fiscales de 588 532 \$.

À la même date, la Municipalité possédait un surplus accumulé non affecté de 1 167 472 \$, lequel inclut le surplus de l'exercice 2019.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2019 ont été vérifiés par la firme comptable Désaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la Municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal en 2019 était la suivante :

Le maire recevait un montant de 32 320.00 \$ en plus d'une allocation de dépenses au montant de 16 160.00 \$ pour un montant total de 48 480.00 \$.

La rémunération des conseillers et conseillère était fixée à 10 772.66 \$ en plus d'une allocation de dépenses au montant de 5387.34 \$ pour un montant total de 16 160.00 \$.

FAITS SAILLANTS

Outre le maintien des opérations régulières de la Municipalité, l'année 2019 a été marquée par l'ensemble des travaux d'infrastructures réalisés sur plusieurs voies de circulation, soit :

- Rue Rousseau
- Rue Masse
- Rue des Rosiers
- Rue des Pins
- Route du Cap
- Route Bois de l'Ail
- Rue Chaîné
- Route l'Ormière
- Rang Bois-Joly
- Rue Industrielle
- Trottoir rue Principale (près de la SAQ)
- Trottoir rue des Turquoises
- Passerelle et piste rue Moreau
- Intersection rue Roger et rue Gingras

Au niveau du service incendie :

- Achat d'autopompe-citerne.

Au niveau de la voirie :

- Achat d'un nouveau camion.

Au niveau de l'hygiène du milieu :

- La recherche en eau.
- Prolongement d'aqueduc rue Industrielle.
- Achat de terrain pour les puits 09-2018 et 10-2018.
- Génératrice et pompe incendie au réservoir des Lilas.
- Travaux d'augmentation de la capacité au réservoir des Lilas.

Au niveau des loisirs :

- Module de jeux d'enfants au parc Terry-Fox.
- Achat de la propriété du 41, rue Chaîné.
- Nouveau tableau de pointage au terrain de balle.

Présentés au conseil municipal du 1^{er} juin 2020.

Le mot d'Urbain

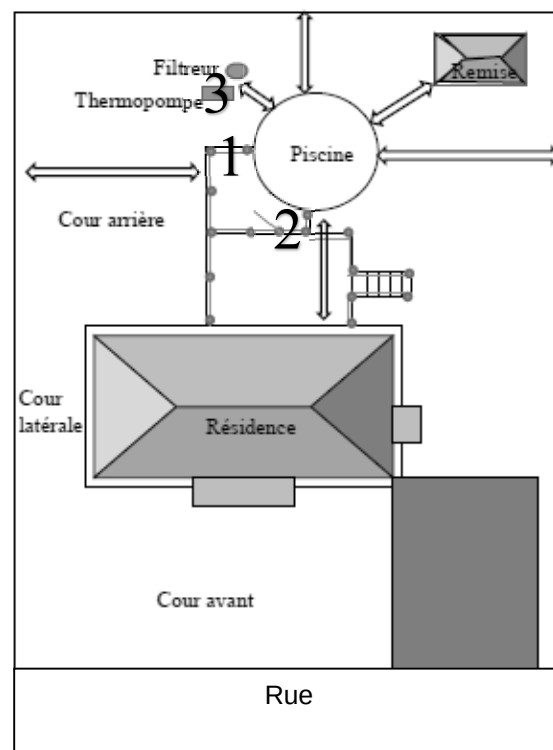
SERVICE DE L'URBANISME

Piscine (un permis est requis)

Une piscine doit être à une distance d'au moins 1.5 mètre des lignes latérales et arrière de la propriété ainsi que par rapport au bâtiment principal et au bâtiment complémentaire.

Voici quelques normes pour la protection de l'accès à la piscine :

1. L'enceinte (rampe) doit empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre, être d'une hauteur d'au moins 1.2 mètre et être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade.
2. La porte donnant accès à la piscine a les mêmes spécifications que l'enceinte et doit être munie d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement.
3. Tout appareil lié au fonctionnement de la piscine doit être installé à plus d'un mètre de la paroi de la piscine ou selon le cas de l'enceinte. Les conduits doivent être souples et ne doivent pas être installés de façon à faciliter l'escalade de la paroi de la piscine et de l'enceinte.



Mise en garde : L'article est à titre informatif et ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Compilation des demandes de permis	Février	Mars	Avril	Mai	cumulatif
Agrandissement bâtiment principal	1	1	0	6	8
Agrandissement bâtiment complémentaire	0	0	0	4	4
Autorisation - Abattage d'arbre	0	1	2	5	10
Autorisation changement d'usage	1	0	0	1	2
Autorisation – Déboisement	0	1	0	0	1
Autorisation – Déplacement ou déménagement	0	0	1	2	4
Autorisation – Démolition	1	0	2	6	9
Autorisation – Enseigne	1	0	0	1	4
Branchement	9	9	1	5	30
Clôture ou muret de soutènement	0	0	4	19	24
Construction bâtiment complémentaire	3	2	9	24	38
Construction bâtiment principal	9	11	1	12	40
Installation septique	1	1	2	4	10
Licence de chien	1	3	2	5	11
Patio, galerie, terrasse	0	2	6	20	28
Piscine	0	1	16	23	40
Puits	0	0	1	1	3
Transformation et réparation	4	6	9	18	41
Lotissement	5	1	1	0	10
Total	36	39	58	156	317



Votre ami,
Urbain Fleury



La bibliothèque « Au Jardin des livres » de Saint-Apollinaire vous informe...

RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE



Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes dans la phase 1 de la réouverture. Il y en aura plusieurs autres, donc pour être tenu au courant des mesures prises, je vous suggère fortement de nous suivre sur la page Facebook. C'est là que je mets toutes les informations à mesure que je les ai.

Présentement, nous vous demandons de faire le retour de vos livres dans la chute à livres, à l'entrée du bâtiment qui donne sur la rue Principale. Notez que vos livres seront encore à votre dossier quelques jours parce que nous devons les mettre en quarantaine minimum 3 jours. Après ce délai, ils seront retournés.

Pour ce qui est du prêt, pour l'instant vous n'avez pas accès aux rayons. Nous vous demandons de bien vouloir nous écrire à bibliotheque@st-apollinaire.com ou appeler au 418 881-3996, poste 250, pour nous dire le titre du ou des livres que vous souhaitez emprunter, ainsi que l'auteur. De cette façon, nous allons chercher le livre et le mettre derrière le comptoir à votre nom avant que vous vous déplaciez pour venir le chercher. S'il est emprunté, nous pourrons faire la réservation pour vous.

HEURES D'OUVERTURE TEMPORAIRES

Pour la phase 1, nous sommes ouverts :

Le mardi de 15 h 30 à 18 h 30

Le mercredi de 13 h 30 à 16 h

Merci à tous pour votre compréhension. Ces mesures sont peut-être un peu désagréables, mais c'est le seul moyen pour que nous puissions vous offrir un minimum de service.

Suivez-nous sur **facebook** à : Bibliothèque Au jardin des livres.

Julie Michaud, Responsable



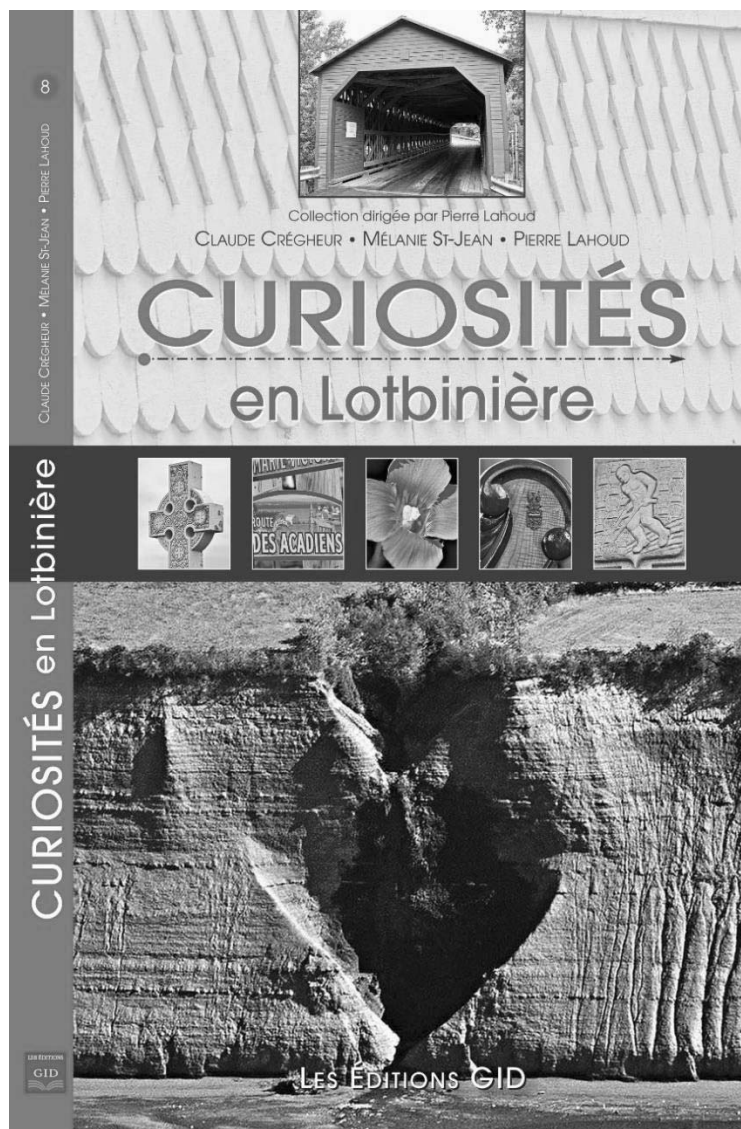
LIVRE "CURIOSITÉS EN LOTBINIÈRE" À VENDRE

Ayant soutenu la réalisation d'une nouvelle publication régionale mettant en valeur l'histoire et le patrimoine du territoire de Lotbinière, la MRC de Lotbinière est heureuse d'annoncer la parution du livre « Curiosités en Lotbinière » édité aux Éditions GID. Ce sont 100 curiosités à découvrir à travers nos 18 municipalités qui sont présentées par les auteurs Claude Crégheur et Mélanie St-Jean.

Afin de promouvoir ce livre, un tarif préférentiel de **20 \$ taxes incluses** est offert pour nos citoyens (au lieu de 24.95 \$ taxes en sus en librairie).

20 exemplaires sont en consignment au bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Redécouvrez de curieux joyaux de notre belle région. Vous ferez de belles découvertes!





HERBICYCLER, c'est pas compliqué!

Comment :

- Tondez votre gazon plus fréquemment.
- Laissez les résidus de gazon sur la pelouse.
- En 48 heures, tout sera décomposé.

Avantages :

- diminue le temps requis pour la tonte;
- réduit la durée d'entretien de la pelouse;
- renforce la santé de la pelouse;
- réduit le volume de déchets.

Trucs simples :

Coupez le gazon pour le laisser toujours à une hauteur d'environ 7 centimètres (3 pouces).

Laissez sécher les surplus de gazon et utilisez-le ensuite comme paillis ou engrais dans le jardin et les plates-bandes.

Pour
l'environnement,
HERBICYCLEZ!



HERBICYCLEZ

COMPOSTEURS DOMESTIQUES

La Municipalité met à votre disposition des composteurs au prix de **30 \$** l'unité.

Ces composteurs sont faciles à manipuler et vont vous fournir les engrais que vous seriez dans l'obligation d'acheter pour vos potagers et plates-bandes. C'est une économie à coup sûr au niveau de vos taxes, au niveau de l'achat de vos engrais, tout en contribuant à l'amélioration de votre qualité de vie.

Tous ces petits gestes sont importants et permettent la diminution de tonnes de déchets au site.

Passez au bureau municipal pour payer votre composteur ou postez-nous un chèque et il sera livré à votre domicile par la suite.

30 \$ taxes incluses



BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

La Municipalité de Saint-Apollinaire a des barils récupérateurs d'eau de pluie à vendre au coût de **30 \$** chacun, taxes incluses.

Il vous suffit de passer au bureau municipal ou nous faire parvenir un chèque pour payer votre baril et celui-ci vous sera livré à votre domicile.

INSTALLATION :

1. Mettre le sol à niveau et le compacter sur une superficie de 60 cm X 60 cm.
2. Installer une base faite de bois ou de béton d'une épaisseur de 20 cm qui élèvera le baril.
3. Couper la gouttière à 20 cm au-dessus du baril.
4. Installer deux coudes séparés par une section de 15 cm de gouttière.
5. Mettre le baril en place avec la moustiquaire.

ENTRETIEN :

- ❖ Retirer les débris, les feuilles et aiguilles régulièrement pour ne pas obstruer la moustiquaire.
- ❖ Avant le gel, séparez votre baril du système de gouttière et retournez-le.
- ❖ Remplacer le système de gouttière initial pour la saison hivernale.

Téléphone : **418 881-3996**

Courriel :

municipalite@st-apolлинаire.com





Marché public Goûtez Lotbinière

8^e Édition!



Invitation à venir acheter vos légumes, fruits frais et autres produits locaux. Les producteurs agricoles vous accueilleront sous leurs beaux parasols rouges aux portes d'entrée de votre :

IGA Veilleux : 148, rue Principale

Producteurs présents au marché au fil des semaines et selon la disponibilité des produits :

1. Ferme au Jardin de Luce, Sainte-Croix
2. Ferme Double LL, Saint-Édouard
3. Ferme La Rosée du Matin, Saint-Antoine-de-Tilly
4. Boulangerie Croûte et Brioche, Lotbinière
5. Ferme St-Noël, Saint-Narcisse-de-Beaurivage
6. La Voie des Jardins, Sainte-Croix

**Ouvert les jeudis de 14 h 30 à 18 h 30
du 25 juin au 24 septembre**



Venez encourager l'achat local! Y'a pas plus frais que ça!

Projet rendu possible grâce à la collaboration de :



1. Les marchands seront équipés de masque de protection et de lunettes protectrices OU d'une visière couvrant le visage, y compris le menton.
2. On vous rappelle de respecter une distance minimale de deux mètres entre toutes les personnes (clients et marchands).
3. On vous demande également de faire vos emplettes idéalement seul et sans enfant.
4. On demande aux clients de reporter leur achat s'ils répondent à l'une des conditions suivantes :
 - ✓ Avoir de la toux ou faire de la fièvre
 - ✓ Perte soudaine de l'odorat
 - ✓ Perte du goût sans congestion nasale
 - ✓ Avoir des difficultés respiratoires
 - ✓ Présenter tout autre symptôme pouvant être associé à la COVID-19
 - ✓ Avoir été en contact direct avec une personne ayant l'un de ces symptômes ou COVID-19
 - ✓ Avoir été en contact avec une personne qui a été elle-même en contact avec une personne ayant l'un de ces symptômes et/ou la COVID-19
 - ✓ Avoir visité une région déclarée à risques élevés associés à la COVID-19

ATTENTION AUX LINGETTES DÉSINFECTANTES!

Comme tout ce qui est jeté aux toilettes lorsqu'une résidence est branchée au réseau d'égouts se retrouve nécessairement dans celui-ci, les lingettes peuvent obstruer les tuyaux et bloquer les pompes des stations de pompage, brûlant ainsi le moteur de celles-ci.

Cette mauvaise habitude peut engendrer plusieurs problèmes très coûteux pour les municipalités et peut avoir des conséquences désastreuses pour les citoyens, surtout en temps de pandémie.

- › Le remplacement d'une pompe coûte plusieurs milliers de dollars;
- › Le blocage des tuyaux peut mener à un refoulement d'égout dans les résidences;
- › L'usure prématurée des pompes nécessite leur remplacement hâtif;
- › L'usage anormal des pompes peut augmenter les coûts d'entretien des stations de pompage.



Contrairement au papier de toilette, les lingettes désinfectantes ou démaquillantes, tout comme les serviettes hygiéniques et les tampons, ne se désagrègent pas dans les conduits. Ces produits n'ont tout simplement pas leur place dans la toilette et le réseau d'égout, ils sont destinés à la poubelle.

Un refoulement d'égout en temps de pandémie, c'est se mettre à risque de devoir évacuer votre résidence pendant plusieurs jours alors que les options d'hébergements sont plus rares. C'est aussi devoir procéder aux nettoyages de votre demeure dans un contexte où les services sont au ralenti. Il est de notre responsabilité à tous d'agir afin d'éviter ces désagréments coûteux. Nous comptons donc sur chacun de vous pour jeter vos lingettes à la poubelle!

DÉROGATIONS MINEURES ET MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES EN CONTEXTE D'URGENCE SANITAIRE

Pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est suspendue.

Cependant, le conseil a décidé que la procédure serait continuée (résolution no 18226-06-2020). Dans ce cas, la procédure doit être remplacée par une **consultation écrite** d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public publié sur le site internet de la Municipalité et affichée au bureau municipal.

Voici les étapes de cette consultation écrite :

1. Publication d'un avis public pour un dossier de dérogation mineure ou de modification réglementaire en conformité avec la loi, expliquant notamment la nature de la demande ou le projet, leurs portées et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à ces demandes.
2. Les commentaires écrits pourront être transmis à Cathy Bergeron, directrice générale adjointe, par courrier au 11, rue Industrielle, Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0 ou par courriel à cathy.bergeron@st-apolлинаire.com, au plus tard 15 jours après la publication de l'avis public.
3. Une fois le délai expiré pour soumettre les commentaires, le conseil prendra connaissance de ces commentaires.
4. Pour chaque projet de modification réglementaire, des consultations écrites seront publiées sur le site internet de la Municipalité.
5. Adoption d'une résolution par le conseil aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure ou pour poursuivre le processus de modification réglementaire.



Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
418 881-3996, poste 229
cathy.bergeron@st-apolлинаire.com

GAZON ET FEUILLES MORTES

Vos sacs de résidus verts doivent être déposés près des conteneurs prévus à cet effet, situés **au bout de la rue des Vignes, face au garage municipal.**

IL EST IMPORTANT DE NE PAS METTRE VOS SACS DANS LES CONTENEURS. Veuillez les laisser à côté des conteneurs.

LES SACS SONT DÉPOSÉS DANS LES CONTENEURS PAR NOS EMPLOYÉS ET NON PAR DE LA MACHINERIE. LES SACS DOIVENT ÊTRE D'UN POIDS RAISONNABLE POUR ÊTRE MANIPULABLE PAR DES PERSONNES.

Veuillez idéalement, **utiliser des sacs en papier.** Ceux-ci sont biodégradables et économiques à l'achat.

Ces conteneurs sont réservés EXCLUSIVEMENT pour les résidus verts. Il est **STRICTEMENT INTERDIT** d'y déposer tout autre déchet.



tontes
de gazon



petits
branchages



feuilles,
taille de
végétaux



plantes,
végétaux
flétris



POUR LA COLLECTE DES GROS REBUTS, COMMUNIQUER AVEC LA COMPAGNIE LOCATION DEMERS & DUBOIS INC.

PAR TÉLÉPHONE AU 418 881-0084 OU PAR COURRIEL : locationdemersetdubois@hotmail.com

Transports
Québec 

TRAVAUX SUR DES STRUCTURES ROUTIÈRES SUR L'AUTOROUTE 20 À SAINT-APOLLINAIRE

Le ministère des Transports vous informe que des travaux de sécurisation sur les structures routières P-13400N et P-13400S se tiendront à la jonction de l'autoroute 20 et la route 273 à Saint-Apollinaire en 2020.

Les travaux auront une durée d'environ dix semaines.

À noter que ces travaux se réaliseront entre 19 h et 5 h 30. Pendant cette période, la fermeture d'une voie sur deux sur la route 273 avec une circulation en alternance est prévue.

Express
vers Sainte-Foy

**HORAIRE
PANDÉMIE**

**POUR UN TEMPS
INDÉTERMINÉ**

Vu la pandémie et le manque de passagers dans l'Express vers Sainte-Foy, voici l'horaire :

EN SEMAINE DE

Laurier-Station • Saint-Apollinaire • Sainte-Foy

DÉPARTS : Laurier-Station à **6h45 et 8h 30**

RETOURS : Sainte-Foy à **16h10 et 18h10**

Le trajet reste toujours le même.

 Express Lotbinière

POINTS DE VENTE :

PROXIM Kirouac et Lavoie :

130, boul. Laurier, Laurier-Station

JEAN COUTU : 144, Principale, Saint-Apollinaire

www.express-lotbiniere.com • 418 881-3884, poste 103

VOUS DÉMÉNAGEZ....

LES BACS BLEUS POUR LA RÉCUPÉRATION doivent demeurer à l'adresse où ils ont été livrés.



Ces bacs appartiennent à la Municipalité.

Merci de votre collaboration!

POCHETTES POUR NOUVEAUX ARRIVANTS



Nous invitons les personnes nouvellement établies sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire à se présenter au bureau municipal, 11, rue Industrielle, afin de se procurer **une pochette des nouveaux arrivants**.

Cette pochette contient plusieurs informations sur la Municipalité, tels la collecte des ordures et de la récupération, les numéros de téléphone utiles, les heures d'ouverture de la bibliothèque, du bureau municipal, de la SAAQ, une liste des commerces et industries, une épinglette des armoiries de Saint-Apollinaire avec le livret explicatif, etc.

BIENVENU À SAINT-APOLLINAIRE!



Dossier citoyen personnalisé

- *Compte de taxes*
- *Inscription aux activités de loisirs*
- *Nouvelles et alertes*
- *Calendrier personnalisé*
- *et plus encore!*

Inscrivez-vous

www.st-apolлинаire.com

PROGRAMME CÉLÉBRONS LES NAISSANCES

La naissance d'un enfant est un moment mémorable. Afin de marquer dans le temps cet événement heureux, nous avons mis sur pied le programme **Célébrons les naissances**.



Bébé est né, plantez-lui son arbre qui grandira avec lui pour la vie, le liant au respect de la nature.

L'arbre est symbole de la vie. Il inspire la force, la puissance et la sagesse. Voilà bien des valeurs à transmettre à votre enfant.

En plus de contribuer au mieux-être écologique de notre environnement, nous souhaitons renforcer le sentiment d'appartenance de notre collectivité envers sa communauté.

Par ce geste vert et symbolique, nous espérons que votre enfant y trouvera fierté et inspiration.

Notre relève est notre richesse. Préparons le terrain!

Le formulaire d'inscription est disponible au bureau de la Municipalité au 11, rue Industrielle ou sur le site Internet au www.st-apolлинаire.com.

Les Chevaliers de Colomb de Saint-Apollinaire vous livreront votre arbre et vous offrent également de le planter gratuitement sur votre terrain, à l'endroit de votre choix. Bien entendu, vous avez le choix de planter vous-même votre arbre, tout en respectant les règles en vigueur. Un responsable du programme Célébrons les naissances communiquera avec vous.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le responsable du programme M. Patrick Selby au 581 991-0517 ou par courriel : pselby2001@videotron.ca.

Félicitations aux nouveaux parents!

**DÉCOUVREZ LOTBINIÈRE
EN ÉTÉ...**



DECOUVREZLOTBINIERE.COM

Aide-conseil aux propriétaires de maisons anciennes



Les propriétaires d'une maison datant d'avant 1950 désireux d'entreprendre des travaux de rénovation extérieurs peuvent bénéficier d'un service-conseil en architecture patrimoniale pour les guider dans la planification. La MRC de Lotbinière participe au projet régional de Clinique d'architecture patrimoniale de la Chaudière-Appalaches (CAPCHA) qui permet aux résidents de nos 18 municipalités d'avoir accès à ce précieux service.

Expertise d'une architecte spécialisée en patrimoine pour 100 \$

Le ou les propriétaires doivent désirer préserver ou retrouver le cachet patrimonial de leur résidence. Le mandat a été confié à la firme Marie-Josée Deschênes, architecte spécialisée dans le patrimoine bâti. L'architecte se déplace sur place pour évaluer l'état des composantes du bâtiment, prendre des photos, réaliser un carnet de santé, dessiner des esquisses en fonction de la demande du propriétaire pour finalement remettre un rapport technique complet. Le propriétaire participant devra déboursier un montant de 100 \$, soit 12,5 % du montant réel de 800 \$ pour bénéficier de l'aide-conseil. Quinze visites seront offertes en 2020 dans notre MRC, sur le principe du premier arrivé.



Inscription en ligne

Les propriétaires désireux de participer à une telle démarche devront déposer leur demande en ligne sur le site internet capcha.ca.

Après la visite à domicile, la firme d'architecte remet un rapport complet aux propriétaires, incluant des esquisses de la maison après une rénovation appropriée.

Ce projet, qui a reçu l'appui de la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA), est rendu possible grâce au soutien du *Fonds d'appui et de rayonnement des régions* (FARR). L'objectif principal est de préserver et de mettre en valeur le patrimoine bâti du territoire qui demeure fragile et nécessite une expertise particulière lorsque des travaux de rénovation ou de restauration sont prévus.

Source : Marie-France St-Laurent 418 926-3407, poste 222 ou info@capcha.ca

Filles d'Isabelle

L'ATTENTE ET L'ESPOIR

Attendre n'est pas amusant. Que ce soit pour faire la file dans les magasins ou autre, attendre des responsables du gouvernement, attendre que vous soyez appelé à un poste, attendre de recevoir une lettre importante, attendre un téléphone... Il y a de l'attente partout. C'est quelque chose que peu d'entre nous trouve agréable.

Attendre exige beaucoup de patience et de courage, souvent, à un moment où nos cœurs crient une réponse.

L'attente est difficile durant cette crise du COVID-19. Toute maîtrise que vous pensiez avoir sur votre vie a été arrachée et vous êtes obligé de jeter l'éponge. On vous demande de vous fier à quelqu'un d'autre pour résoudre la crise dans votre vie. On vous dit de rester là et d'être patient, une expérience vraiment épuisante. Nous ne sommes pas experts dans ce jeu d'attendre, nous éprouvons du stress.

L'espoir, au milieu de la difficulté qui envahit notre vie. L'espoir en Dieu sachant qu'il est capable de nous faire sortir de cette obscurité. Rappelez-vous quand vous attendez, lorsque vous priez, il y a espoir. Dieu est pour nous un refuge et un appui, un secours toujours présent dans la détresse.

Ça va bien aller. Passez un bel été avec patience et espoir. Hâte de vous revoir!

Unité - Amitié - Charité



Monique Defoy,
Régente du Cercle Madeleine de Verchères # 1110
418 881-3121

LOCAUX À LOUER À PLACE FRANCOEUR

2 locaux à louer à Place Francoeur, 94, rue Principale.

Local 3 : 83 pi²
Local 5 : 212 pi²



Pour information : 418 881-3996, poste 232



Maison de la Famille de Lotbinière



**En ces temps de confinement,
bien que la Maison soit fermée
nous sommes là avec vous
et pour vous par :**
**téléphone, courriel
et Facebook**



• Écoute, soutien et référencement

• Accompagnement des Parents d'enfants 0-5 ans

• Pour mieux intervenir, conseils éducatifs

• Écoute et soutien pour les Grand-Parents

• Médiation

**Pour toutes les familles, tous les types de famille,
partout dans la MRC de Lotbinière**

418 881-3486

maisonfamillelotbiniere@globetrotter.net

505914



**REGROUPEMENT
DES JEUNES
DE LOTBINIÈRE**

BONS COUPS DES JEUNES

- Implication des jeunes dans les comités exécutifs de jeunes des MDJ
- Implication de plusieurs jeunes dans les activités de prévention offertes aux jeunes sur Facebook
- Implication des jeunes à la table de volontariat en partenariat avec le Carrefour emploi Lotbinière

rjlotbiniere **rjlotbiniere**

Regroupement des jeunes de Lotbinière **WWW.RJLOTBINIERE.COM**

JUIN 2020

**Savais-tu
que... ?**

Depuis trois ans déjà, nous avons inauguré le livre des Records jeunesses de Lotbinière. Il contient tous les records réalisés par les jeunes et MDJ. Ce recueil sert à mobiliser les ados à battre les records des autres MDJ et ainsi, augmenter leur sentiment d'appartenance.

**PRÉSENCES SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX CHAQUE JOUR DE
13H00 À 21H30 !!**



**Viens à notre rencontre !! Plusieurs
activités s'offrent à toi !! Certaines
te feront même gagner**

des sous !!

Écris-nous en privé ou en
commentaire pour t'inscrire !!

#EnsembleMêmeDeLoi #MaMDJ



CONSEILS POUR ÉCONOMISER L'EAU

Voici quelques conseils qui vous permettront d'économiser l'eau.

Dans la cuisine

- Fermez le robinet.
- Installez des robinets à débit réduit ou un aérateur.
- Faites tremper poêles et casseroles avant de les laver et ne démarrez le lave-vaisselle que lorsqu'il est plein.
- Rincez les légumes dans un évier rempli à moitié et évitez de laisser couler l'eau.
- Placez une carafe d'eau au réfrigérateur plutôt que de laisser couler l'eau du robinet jusqu'à ce qu'elle soit froide.

Dans la salle de bains

65 % de l'eau résidentielle est utilisée dans la salle de bains!

- Prenez des douches plus courtes.
- Installez une toilette, une pomme de douche et des robinets à débit réduit ou un aérateur.
- Fermez le robinet lorsque vous vous brossez les dents, vous rasez ou vous lavez le visage ou les mains.
- Réparez les robinets et les toilettes qui fuient.

Dans la salle de lavage

- Procurez-vous une machine à laver permettant l'économie d'énergie et d'eau.
- Lavez à l'eau froide.
- Ne faites que de grosses brassées.
- Isolez les conduites d'eau.

Dans le jardin

En été, les tâches extérieures, dont l'arrosage de la pelouse, peuvent représenter jusqu'à 50 % de la consommation d'eau, dont près de la moitié est gaspillée!

- Installez un baril pour récupérer l'eau de pluie qui servira au jardinage. Disponible à la Municipalité au coût de 30 \$ taxes incluses.
- Balayez votre entrée de garage plutôt que de la laver à grande eau.
- Utilisez un seau plutôt que le boyau d'arrosage pour laver votre voiture.
- Procurez-vous des gicleurs qui produisent de grosses gouttes; la vapeur et les fines gouttelettes s'évaporent.

**L'EAU C'EST
PRÉCIEUX**



127^e groupe scout AGAPOGIL

Bonjour à tous!

Malgré le fait que la pandémie a mis fin à plusieurs activités qui étaient prévues au programme, les animateurs ont mis toute leur ingéniosité à profit pour que les jeunes ne soient pas trop lésés.

Dès les premières semaines de confinement, les réunions hebdomadaires se sont transformées en rencontre virtuelle où les jeunes ont continué leur progression dans le scoutisme.

De plus, la fin de semaine du 6-7 juin, l'unité Louveteaux a réussi à faire vivre un camp aux jeunes de manière virtuelle avec des activités, des jeux, des défis et certains ont même fait du camping dans leur cour!

Tout cela vous démontre combien nos animateurs sont dévoués et donnent leur 110 % pour les jeunes.

Nous avons bien hâte de connaître le dénouement de cette pandémie, mais soyez assuré que nous mettrons tout en œuvre pour veiller à la sécurité des jeunes et adultes dans le groupe. Présentement, nous planifions toujours un retour aux activités normal pour cet automne et suivrons les directives sanitaires qui seront prescrites à ce moment.

Je tiens à remercier tous nos généreux commanditaires qui nous aident durant l'année par des dons ou des activités conjointes. Vous êtes des partenaires indispensables au groupe et nous sommes très fiers de vous compter parmi nous.

Au nom du 127^e groupe Scout AGAPOGIL, je vous souhaite de passer un bel été, prenez soin de vous et revenez-nous en forme pour la prochaine saison. Un immense MERCI à tous les animateurs, l'équipe de gestion et les parents qui donnez de votre temps et qui croyez au bien-fondé du scoutisme. Vous êtes des ressources précieuses pour le groupe. MERCI !

J'ai dit!

Jonathan Bernard
Président, 127^e Groupe Scout AGAPOGIL
418 881-3305
jonathan.bernard@globetrotter.net



L'ENTRAIDE

Bonjour chers citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire!

Nous avons tous passé une période terrifiante et difficile pour toutes sortes de raisons. Nous voyons maintenant une lumière au bout du tunnel. Nous, les Québécois et Québécoises, sommes faites fort!

La vie reprend tranquillement et nous voulons vous confirmer notre réouverture partielle à compter du samedi 20 juin. Pour la période d'été, nous allons ouvrir seulement les samedis. La réouverture des mardis et jeudis soirs commenceront le 11 août 2020.

Comme tous les commerces, nous avons mis en place des procédures afin d'assurer la santé de nos clients et de nos bénévoles.

Nous avons très hâte de vous revoir!

À bientôt,
Les bénévoles de L'Entraide de St-Apollinaire



CAREFOUR
EMPLOI · LOTBINIÈRE

L'équipe d'immigration est là pour toi!

**Tu vis de l'isolement?
Tu n'as pas de réponses à tes questions?**



Judith Riopel
Coordonnatrice en immigration
418 888-8855 #223



Arthur Barénot
Agent de migration
418 888-8855 #232



Noémie Roy
Conseillère en intégration
418 888-8855 #228



Amélie Séguin-Gougeon
Conseillère en intégration
418 888-8855 #227

PERMIS DE BRÛLAGE

Pour faire brûler un amas de bois, de branches, de broussailles ou autres ou pour allumer un feu de joie lors d'occasions spéciales, vous devez obtenir au préalable un permis de feu émis par la Municipalité. Le permis est gratuit et n'est valide que pour une période déterminée par les officiers du service. Pour obtenir un permis de feu auprès du service de sécurité incendie, vous devez téléphoner au : **418 808-9410**.



Un délai minimal de 24 heures est requis pour traiter votre demande.

Permis non requis

Aucun permis n'est nécessaire pour allumer un feu dans un contenant (baril, foyer de pierres, briques ou métal et réservoir incombustible, recouvert d'un grillage pare-étincelles ou d'un couvercle).

Le contenant doit être à une distance d'au moins 5 mètres de toute construction et de 5 mètres des limites de propriété.

Les substances permises qui peuvent être brûlées dans un contenant sont le bois, les feuilles et l'herbe.

Conditions

En tout temps, le feu et la fumée ne doivent pas nuire au voisinage.

Le propriétaire ou l'occupant d'un terrain sur lequel un feu est allumé d'une façon volontaire sera passible de rembourser les dépenses réelles encourues par la Municipalité dans le cas où le service des incendies intervient, et cela, même si le propriétaire ou l'occupant du terrain détient un permis.

Retenez également que votre permis ne vous libère pas de la responsabilité des dommages qui pourraient être causés suite à votre feu.

Où retrouver les dépliants et la carte touristique de la MRC de Lotbinière?



En version téléchargeable sur le site web de tourismelotbiniere.com



En version consultable sur l'application Ondago disponible dans l'App Store et Google Play



En version papier dans les points suivants :

 Disponible
printemps, été,
automne

-  Club des Montagnards, Saint-Sylvestre
-  Fromagerie Bergeron, Saint-Antoine
-  Halte-vélo, Dosquet
-  Kiosque des Grands Jardins, Saint-Gilles
-  La Boîte à Crème, Saint-Apollinaire
-  MRC de Lotbinière, Sainte-Croix
-  Parc de l'Île, Leclercville
-  Resto-bar Le Cube, Sainte-Croix

 Disponible
quatre
saisons

Tourismelotbiniere.com
6375, rue Garneau
Sainte-Croix, G0S 2H0
418 926-3407, poste 207
pascale.lemay@mrcclotbiniere.org

Tourisme
Lotbinière



PROCÈS-VERBAUX – JUIN

SÉANCE ORDINAIRE

1^{ER} JUIN 2020

DÉROGATIONS MINEURES ET MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES EN CONTEXTE D'URGENCE SANITAIRE

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme de la Municipalité a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures et aux demandes de modifications réglementaires;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié l'arrêté 2020-033 en date du 7 mai 2020 suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;

CONSIDÉRANT QUE l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures et de modifications réglementaires retarderait considérablement, et de façon préjudiciable, la réalisation des projets des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QUE la période estivale est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QU'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge, dans l'intérêt public, de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures ou de modifications réglementaires dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que les procédures prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à l'égard d'une dérogation mineure et d'une modification réglementaire, soient remplacées par la procédure de consultation écrite prévue à l'arrêté ministériel 2020-30, ce qui inclut notamment, pour toute demande de dérogation mineure, la tenue d'une consultation écrite de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire appliquer la procédure de consultation écrite prévue à l'arrêté ministériel 2020-30 à l'égard de toute demande de dérogation mineure ou de modification réglementaire devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal traite les demandes de dérogations mineures et les demandes de modifications réglementaires déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire conformément à la procédure de consultation écrite prévue à l'arrêté ministériel 2020-033.

Qu'un avis sera diffusé conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet de la Municipalité, expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande.

Que les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis par courrier au bureau municipal au 11, rue Industrielle, à l'attention de Cathy Bergeron, directrice générale adjointe, ou par courriel, à cette dernière, au plus tard 15 jours après la publication de cet avis.

Qu'une fois le délai pour soumettre les commentaires expirés et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure ou pour poursuivre le processus de modification réglementaire.

Adopté à l'unanimité

DÉROGATION MINEURE – 93, RUE DE L'ANCOLIE

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure numéro 2020-021 pour la propriété située au 93, rue de l'Ancolie;

ATTENDU QUE pour la vente de la propriété, un certificat de localisation a été fait et il a été constaté que la marge de recul arrière du garage détaché ne respecte pas la norme minimale autorisée par le Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure consiste à réduire la marge de recul arrière du garage détaché à 0.82 m alors que la norme minimale est de 1 m pour un mur sans ouverture;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 mai 2020;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2020-021 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

DÉROGATION MINEURE – 751, RANG BOIS-DE-L'AIL

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure numéro 2020-020 pour la propriété située au 751, rang Bois-de-l'Ail;

ATTENDU QU'à la suite du dépôt du certificat de localisation à la Municipalité, il a été constaté que la marge de recul latérale de la résidence ne respecte pas la distance prescrite lors de la demande de permis d'agrandissement effectué en 2013;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure consiste à réduire la marge de recul latérale de la résidence à 2.84 m alors que la marge de recul latérale protégée par droit acquis est de 3.04 m;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 mai 2020;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2020-020 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

PIIA PATRIMOINE – 40, RUE CHAINÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2020-164 pour la propriété située au 40, rue Chainé;

ATTENDU QUE le demandeur désire refaire la galerie avant du bâtiment principal de plus petite dimension;

ATTENDU QUE la galerie serait en bois traité avec rampe en bois;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

PIIA PATRIMOINE – 23, RUE ROUSSEAU

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour la propriété située au 23, rue Rousseau;

ATTENDU QUE le demandeur désire remplacer les fenêtres de l'étage et du rez-de-chaussée du bâtiment principal par des fenêtres de PVC blanc modèle à battant;

ATTENDU QUE l'architecte-conseil recommande l'installation de fenêtres à guillotine avec encadrement de bois;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande incluant la recommandation de l'architecte-conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'il soit autorisé au demandeur d'installer des fenêtres de modèle à guillotine avec encadrements de bois afin de respecter le style architectural de la résidence.

Adopté à l'unanimité.

CPTAQ - LOTS 3 385 040 ET 3 385 051, RANG BOIS-JOLY

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour les propriétés situées sur le rang Bois-Joly et portant le numéro de lots 3 385 040 et 3 385 051 du cadastre du Québec, dans la zone 12A;

ATTENDU QUE la présente demande consiste à prolonger le délai d'exploitation d'une sablière déjà autorisée par la décision 408 138;

ATTENDU QUE la superficie de l'extraction de sable est d'environ 22 700 m² et l'utilisation d'un chemin d'accès d'environ 5500 m² sur les mêmes lots;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

CPTAQ - LOT 3 383 510, CHEMIN BOURRET

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la propriété située sur le chemin Bourret, portant le numéro de lot 3 383 510 du cadastre du Québec, dans la zone 12A;

ATTENDU QUE la présente demande consiste à prolonger le délai de l'exploitation d'une sablière déjà autorisée par la décision 409 118;

ATTENDU QUE la superficie de l'extraction de sable est d'environ 12 000 m² et l'utilisation d'un chemin d'accès situé sur le même lot d'une superficie de 6000 m²;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

EMBAUCHE DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR 2020

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées conformément à ce qui a été planifié pour pourvoir les postes d'animateurs et d'animatrices du camp de jour La Rigole;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité engage, selon les modalités prévues aux contrats, 32 animateurs et animatrices pour le camp de jour 2020. La liste peut être consultée au centre Multifonctionnel.

Il est possible que des animateurs ou animatrices supplémentaires soient engagés, selon le nombre d'inscriptions reçues, afin de garder un ratio animateur-enfant pour se conformer à la réglementation sur la COVID-19;

D'autoriser Dany Lamontagne, directeur des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 886-2020 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE DE POMPIER

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement d'emprunt no 886-2020 décrétant les travaux d'agrandissement de la caserne de pompier.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

ACHAT DE CLÔTURE

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour l'installation de clôture au garage municipal et la réparation de clôture au puits des Merles;

ATTENDU QUE quatre fournisseurs ont déposé une offre, soit :

Clôture Colbo	32 725.00 \$
Clôture acier G.P. inc.	33 665.00 \$
Inter Clôture Alpha	35 025.00 \$
Clôture Nordik	42 394.50 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le plus bas prix offert, soit Clôture Colbo, au montant de 32 725.00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les services professionnels pour les travaux d'infrastructures de la rue Principale, à partir de la rue de l'Église jusqu'à la rue Côté;

ATTENDU QUE le mandat sera la conception définitive, plan, devis, surveillance et estimation des coûts;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site SEAO pour les services professionnels pour les travaux d'infrastructures de la rue Principale.

Adopté à l'unanimité

POINT D'INFORMATION : FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

Fidèle à son engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire, Bernard Ouellet, présente les faits saillants du rapport financier 2019, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Ce rapport sera diffusé dans le journal local *L'Apollinairois* de juin 2020.

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE POUR UNE COMPENSATION LIÉE À LA RÉALISATION D'UNE DÉMARCHE DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE LOCALE SANS L'ACCOMPAGNEMENT DU CLD

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé une démarche de planification locale sans l'accompagnement du CLD;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC de Lotbinière ont profité de l'accompagnement du CLD lorsque ce dernier offrait le service;

ATTENDU QUE cesdites municipalités ont bénéficié d'un accompagnement d'une moyenne de 150 heures;

ATTENDU QUE la municipalité de Leclercville a demandé l'appui de la MRC pour un accompagnement dans la réalisation de sa planification stratégique locale, car elle ne dispose pas des ressources nécessaires à la réalisation de cette démarche;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC de Lotbinière a évalué que l'accompagnement offert par le CLD, pour une moyenne de 150 h, représentait un montant de 5000 \$;

ATTENDU QUE cette mesure s'applique aussi bien aux municipalités qui n'ont pas à ce jour de planification stratégique locale ou qui ont réalisé leurs démarches sans l'aide du CLD;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC de Lotbinière a pris la décision d'accorder une aide de 5000 \$ aux municipalités qui n'avaient pas profité de l'accompagnement du CLD;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a entériné la résolution du comité administratif concernant le soutien aux municipalités pour la réalisation des planifications stratégiques locales (résolution 126-04-2020);

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité confirme qu'elle a réalisé sa démarche de planification stratégique locale sans l'aide du CLD dans un délai de 12 mois suivant la date de signature de l'entente.

De demander l'aide de 5000 \$ à la MRC de Lotbinière pour compenser le fait que la démarche de planification stratégique locale a été réalisée sans accompagnement du CLD.

Adopté à l'unanimité.

CESSION D'UN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE

ATTENDU QU'il y a eu réforme cadastrale du territoire de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le 11 septembre 2006, la Municipalité a fermé et aboli, par la résolution numéro 13326-2006, l'ancien chemin montré à l'originaire, qui part du rang Gaspé et qui traverse les anciens numéros de lots 180, 181, 50 et 51;

ATTENDU QU'une parcelle de ce chemin porte maintenant le numéro de lot 3 383 366 du cadastre du Québec et doit être cédée au propriétaire contigu puisque la propriété est à vendre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

De céder gratuitement le lot 3 383 366 du cadastre du Québec à Succession Gervais Tardif ou à un futur acquéreur de l'ensemble des lots voisins qui sont actuellement détenus par la succession Gervais Tardif.

Succession Gervais Tardif ou son acheteur éventuel assumera les frais de notaire reliés à cette transaction.

Le conseil autorise le maire Bernard Ouellet ou le maire suppléant Jonathan Moreau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

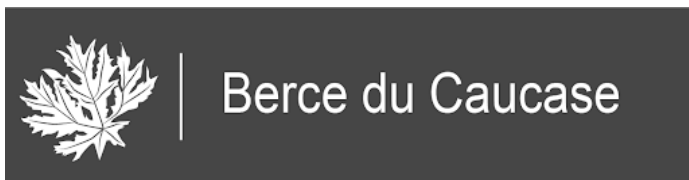
Adopté à l'unanimité

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 6 JUILLET 2020

TOUS LES PROCÈS-VERBAUX
SONT DISPONIBLES SUR
NOTRE SITE INTERNET :

WWW.ST-APOLLINAIRE.COM





Malgré la pandémie de COVID-19, l'OBV du Chêne poursuit l'éradication de la berce du Caucase en Lotbinière

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase menée par l'ensemble des OBV de la Chaudière-Appalaches

Pour une troisième année consécutive, l'OBV du Chêne offre son aide gratuitement aux citoyens de la MRC de Lotbinière pour identifier et éradiquer la berce du Caucase. La berce est une espèce exotique envahissante et elle est dangereuse pour la santé. Sa sève peut occasionner des brûlures. Il est important de procéder rapidement à son éradication, car un seul plant peut produire jusqu'à 20 000 graines et causer l'apparition de milliers de plantules dans les années subséquentes. C'est pourquoi, tout au long de l'été, l'OBV du Chêne publiera des renseignements utiles sur les réseaux sociaux pour apprendre aux citoyens à reconnaître la berce du Caucase et à l'arracher de façon sécuritaire.

L'OBV souhaite montrer aux gens une façon d'éradiquer la berce du Caucase en toute sécurité. Il est important de connaître le matériel et les techniques adéquates pour arracher les plants de manière sécuritaire et ainsi éviter les risques de brûlures » affirme Sylvie Leduc, directrice générale de l'OBV du Chêne. « Si vous ne vous sentez pas à l'aise de faire l'éradication vous-même, n'hésitez surtout pas à contacter notre équipe ».

La berce du Caucase a été introduite au Québec il y a plusieurs années, en tant que plante ornementale. Depuis 2018, les neuf OBV de la Chaudière-Appalaches mènent une offensive régionale de lutte à la berce du Caucase afin d'enrayer la progression de cette espèce dangereuse sur le territoire. Cette offensive régionale est coordonnée par le comité de bassin de la rivière Chaudière qui a mis en ligne un site internet (www.byebyeberce.com) pour permettre aux citoyens de signaler la présence de berce.

Jusqu'à maintenant, l'OBV du Chêne a pu offrir le service d'éradication gratuitement grâce à une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Ainsi, à moins d'un renouvellement de cette subvention, 2020 sera la dernière année où les citoyens pourront recevoir ce service sans frais.

Quels sont les risques de blessures?

Il est recommandé aux citoyens de faire très attention s'ils aperçoivent de la berce du Caucase sur leur terrain. La sève de la berce peut causer des brûlures sur la peau après une exposition aux rayons UV du soleil. En cas d'exposition, enlevez la sève le plus rapidement possible avec un papier absorbant et lavez abondamment la surface atteinte à l'eau savonneuse. Couvrez la zone atteinte afin d'éviter toute exposition aux

rayons UV pour une durée minimale de 48 heures. Dans tous les cas, il est fortement suggéré de contacter un médecin.

Apprendre aux citoyens à arracher la berce de façon sécuritaire

Malgré les risques de brûlures, il est possible d'éradiquer la berce du Caucase soi-même de façon sécuritaire, avec le matériel et les techniques adéquates. C'est pourquoi l'OBV du Chêne a réalisé de courtes capsules vidéo explicatives qui seront diffusées sur Facebook et Instagram durant l'été.

« Nous avons réalisé des capsules vidéo afin d'outiller les citoyens qui souhaiteraient éradiquer eux-mêmes la berce. Cependant, nous conseillons fortement aux gens d'apprendre les techniques et d'utiliser l'équipement approprié avant de procéder à l'arrachage des plants », mentionne Pascale Bolduc, chargée de projet à l'OBV du Chêne.

La saison d'éradication de la berce du Caucase commence habituellement en mai et dure jusqu'à la fin du mois de septembre. Les citoyens qui souhaitent obtenir de l'aide peuvent contacter l'équipe de l'OBV du Chêne en visitant le www.byebyeberceducaucase.com. Même les citoyens qui auront procédé à l'éradication eux-mêmes sont invités à signaler la présence de berce à l'OBV, pour l'aider à tenir une base de données à jour des emplacements où se trouve cette plante et en assurer le suivi dans les années à venir.

À propos de l'OBV du Chêne

Créé en 2007, l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne) est un organisme à but non lucratif reconnu par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec depuis 2009. L'OBV du Chêne agit comme table de concertation en regroupant différents intervenants concernés par la gestion intégrée et durable de l'eau sur son territoire. Le territoire de la zone du Chêne est situé dans les municipalités régionales de comtés de Lotbinière et de l'Érable ainsi que la Ville de Lévis et regroupe plusieurs cours d'eau, notamment les rivières du Chêne, Aulneuse et Beaudet.

Pour de plus amples renseignements

Samuel Lafontaine
Conseiller en communication
819 593-2607
communications@obvduchene.org



Municipalité St-Apollinaire

11, rue Industrielle
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996
Télec. : 418 881-4152



Postes	Fonctions
221	Julie-Ann Charest, secrétaire-réceptionniste
222	Lorraine Rousseau, secrétaire administrative
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Manon Bouchard, secrétaire administrative
227	Bernard Ouellet, maire (cellulaire : 418 808-9401)
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
233	Manon Côté, secrétaire, responsable du journal
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
HORAIRE D'ÉTÉ : Vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 15 h

www.st-apollinaire.com



Centre Multifonctionnel

20, rue Terry-Fox
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Jean-Michel Blouin, adjoint aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours

Régie intermunicipale

Ordures ménagères



Tél. : 418 881-3996, poste 225

Directrice de la Régie : Manon Bouchard



SAAQ

Tél. : 418 881-7227

Ouvert : lundi, mardi, mercredi : de 8 h 30 à 16 h 30
Jeudi : de 8 h 30 à 20 h
HORAIRE D'ÉTÉ : Vendredi : 8 h 30 à 15 h

www.saaq.gouv.qc.ca

Travaux publics

Tél. : 418 881-3996, poste 223
Urgences : 418 808-9406

Inspecteur des travaux publics : Renault Lepage

Bibliothèque



Tél. : 418 881-3996, poste 250

Dimanche : 9 h 30 à 12 h
Mardi : 16 h à 21 h
Mercredi : 9 h à 11 h et 13 h 30 à 16 h
Jeudi : 16 h à 21 h
Samedi : 9 h 30 à 12 h
Lundi et vendredi : FERMÉ



Caserne de pompier

Pour permis de brûlage ou information

Tél. : 418 881-3996, poste 238
Cellulaire : 418 808-9410



UNE ENTREPRISE DE CHEZ NOUS!

C&K

ALIMENTS

GASTRONOMIE & HAUT DE GAMME

Viandes, poissons, fruits de mer,
produits végétariens & mets préparés

ALIMENTSCCK.COM



POUR PLUS D'INFORMATIONS:

info@alimentsck.com
581.989.7483

Aimez notre page Facebook pour
rester informés sur
nos nouveautés!



/alimentsck

Notre objectif? Offrir la plus grande
variété de produits et de la meilleure
qualité qui soit au Québec.

Nos produits sont surgelés sous vide
individuellement et livrés directement
à domicile, prêts à être cuisinés ou
dégustés dans le confort de votre
foyer!

**Plus de 2500 clients satisfaits partout
au Québec!**